

## Communiqué de presse

29 Janvier 2018

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 29 JANVIER

## CONSEILLER DE PRÉVENTION

**Un agent « conseiller de prévention » a été recruté en 2016** pour une mission ponctuelle avec pour objectif premier la rédaction du document unique.

L'Agglo a ainsi effectué une identification et une classification des risques auxquels peuvent être exposés ses agents. L'ensemble de ces éléments sera consigné dans le document unique. Ce document sera complètement achevé dans les jours à venir.

Saint-Lô Agglo s'est donc engagée fortement dans **une démarche de santé et de sécurité au travail**. Au-delà de sa responsabilité en tant qu'employeur, il est essentiel pour l'Agglo de tout mettre en œuvre pour réduire au maximum les risques, dans l'intérêt des agents.

À ce jour, **5 assistants de prévention** ont été désignés comme relais des agents sur le terrain. Ils disposent de 7 heures par mois et leur rôle consiste à faire remonter les demandes d'amélioration des agents liées à la sécurité et leur prodiguer des conseils.

Au-delà du document unique, d'autres thématiques pourront également être travaillées : risques chimiques, troubles musculo-squelettiques ou encore risques psychosociaux.

Aussi dans un souci de prévention et de protection des agents en matière de santé et sécurité au travail et pour fiabiliser nos procédures sur les plans technique et juridique, il est proposé aux élus du conseil communautaire la **CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DE PRÉVENTION** avec pour missions principales :

- Le conseil sur l'aménagement des locaux de Saint-Lô Agglo pour l'extension (postes de travail)
- Le traitement des dossiers des agents en situation de handicap
- Le conseil des services dans le cadre de l'acquisition de matériel (équipement de protection, mobilier...)

**Le coût annuel pour l'Agglo : 37 000€**

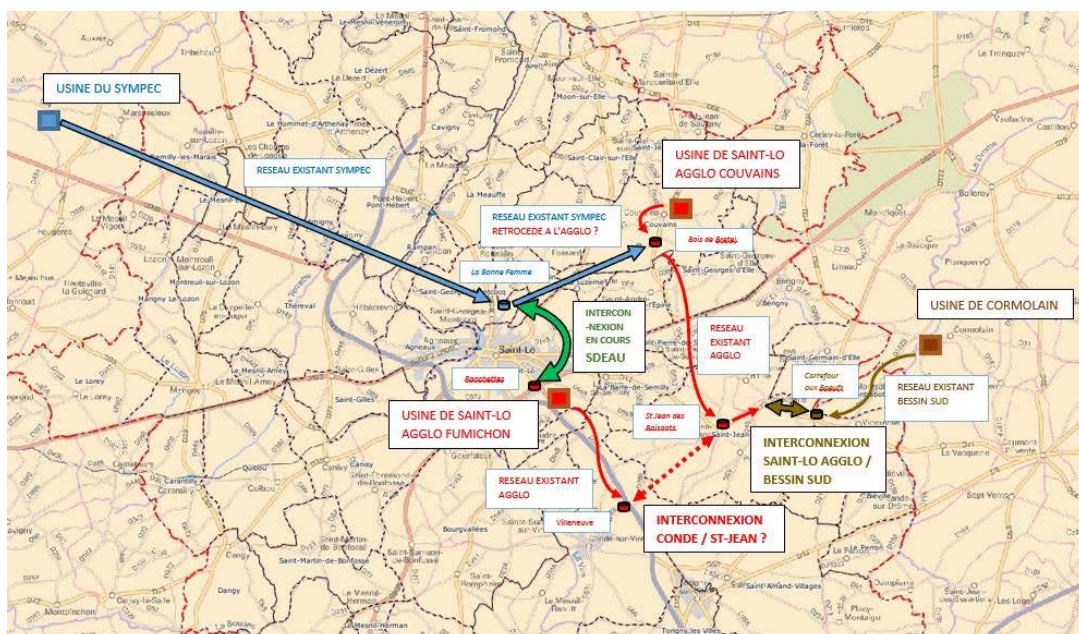
**Une mise à disposition aux communes membres** de l'expertise du conseiller de prévention pourrait être proposée dans un second temps (à définir dans une convention de mutualisation).

## EAU POTABLE & SÉCURISATION DES RÉSEAUX

Les élus de Saint-Lô Agglo ont à se prononcer ce soir sur plusieurs points liés à la sécurisation des réseaux pour l'alimentation en eau potable.

Le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDEAU) a en charge la réalisation d'interconnexions structurantes, **les « autoroutes de l'eau », qui permettront à terme une sécurisation des approvisionnements de l'ensemble de ses adhérents.** L'épisode de sécheresse de 2017 a rappelé la nécessité d'une telle stratégie.

1. **L'une de ces interconnexions vise à créer un réseau de 7 km entre le réservoir de St-Georges-Montcoq et celui des Ronchettes à St-Lô.** Les élus doivent alors approuver la convention définissant les conditions de gestion de cette interconnexion
2. Pour avoir la possibilité de transférer de l'eau vers le réservoir de Bois de Bretel à Couvains, il est nécessaire de **construire une station de surpression au réservoir des Ronchettes.** Les élus doivent alors se prononcer sur la convention pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux estimés à 84 000€ TTC au SDEAU.
3. Le syndicat mixte de production d'eau potable Sud Bessin – Pré bocage – Val d'Orne est confronté à des difficultés de production d'eau en période sèche et sollicite un secours de Saint-Lô Agglo. Ce secours pourra d'ailleurs être mutuel, dans la mesure où l'interconnexion prévue peut fonctionner dans les deux sens. **Il s'agit de réaliser un réseau d'environ 2km entre les communes déléguées de Rouxville et Vidouville, pour assurer la continuité entre le réseau existant de Saint-Lô Agglo et celui du Syndicat de production.** L'investissement sera réalisé et financé par le Syndicat. Les élus doivent ce soir approuver la convention de secours mutuel qui prévoit le transfert d'eau avec un tarif de vente et d'achat fixé à 0,53 € HT/m<sup>3</sup>.



## RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPORTS RICHARD VIVIEN – TORIGNY-LES-VILLES

Le gymnase Richard Vivien a été conçu en 1965 par Monsieur G.H. BOUZOU, architecte de la ville de Torigni-sur-Vire, D.P.L.G. La salle de sports a alors été adossée aux tribunes extérieures qui préexistaient.



Cette salle Richard Vivien accueille principalement le club de handball, le club d'athlétisme et le club de tennis.

Cet équipement témoigne aujourd'hui d'une grande vétusté :



Il a donc été proposé **de rénover ce centre sportif Richard Vivien et plus précisément un projet d'amélioration de l'équipement.**

La Maitrise d'œuvre a été confiée à l'Agence d'architecture SCPA DALIGAUD - VAN NIEUWENHUYSE (14), accompagnée des bureaux d'études Structure concept (22), fluides Lenesley (50) et de l'économiste Lebas Maloisel (50).

**Le coût de l'opération s'élève à 435 600€ TTC**

**Le plan de financement** serait le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	307 000,00 €	CD50 (CT4)	52 080,00 €
Honoraires et autres	47 000,00 €	DETR	72 600,00 €
Divers et actualisations	9 000,00 €	FCTVA	71 455,82 €
TVA	72 600,00 €	Saint-Lô Agglo	239 464,18 €
<b>Coût de l'opération TTC</b>	<b>435 600,00 €</b>		<b>435 600,00 €</b>

## DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME MARQUE « QUALITÉ TOURISME™ »

Un des axes stratégiques du schéma de développement touristique de l'Agglo est l'optimisation de la promotion du territoire.

Le label « Qualité Tourisme™ » serait une véritable opportunité pour l'Office de Tourisme de Saint-Lô Agglo **d'être reconnu en tant que professionnel du tourisme au niveau national pour son accueil et ses prestations de qualité.**

Saint-Lô Agglo souhaite **s'inscrire dans une démarche qualité pour obtenir ce label « Qualité Tourisme™ » pour la saison touristique 2018 et pour une durée de 3 ans.**

Cette action est un travail exigeant en temps, mobilisation et implication de l'ensemble du personnel de l'Office de tourisme mais elle permettra de :

- professionnaliser et valoriser les savoir-faire,
- satisfaire et fidéliser la clientèle,
- montrer l'exemple et inciter la mise en place de la Démarche Qualité envers nos acteurs touristiques locaux,
- perfectionner le relais professionnel pour nos partenaires,
- modifier le regard sur la notion « d'accueil » et la valoriser.



**L'État a créé la marque « Qualité Tourisme™ »** afin d'améliorer la qualité des prestations touristiques en France. Cette marque sélectionne et fédère sous un même symbole les démarches qualité engagées par les professionnels du tourisme.

Qualité Tourisme™ couvre toute la chaîne d'accueil touristique : l'hôtellerie, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les campings, la restauration, les cafés et brasseries, les agences de locations saisonnières, les offices de tourisme, les lieux de visite, les activités sportives et de loisirs...

**Pour obtenir cette marque, il faut alors suivre avec succès une démarche qualité conforme aux critères Qualité Tourisme™.** Les exigences essentielles permettant de satisfaire les clientèles touristiques sont :

- Un accueil chaleureux
- Un personnel attentif
- La maîtrise des langues étrangères
- Des prestations personnalisées
- Des informations claires et précises
- Une propreté et un confort assurés
- La découverte d'une destination
- La prise en compte de l'avis des clientèles.

Conjointement, Saint-Lô Agglo va constituer **un dossier de demande de classement afin que l'Office de tourisme soit classé pour la saison touristique 2018.** Le classement est prononcé par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans.

**Contact presse Saint-Lô Agglo :**

**Cécile Fournier**

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr) -  